

**Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 23 février 2010 à Bruxelles, Bureau fédéral.**

**APPROUVE**

**Présents:**

Hugo RASSCHAERT, Président  
Francis MERCIER, Vice-Président  
Pierre LEDENT, Secrétaire  
Pierre GEERAERTS

**Excusés:** MM Robert VAN HECKE et Patrick Van Peteghem

**1. Lecture et approbation du PV du 26-01-2010**

Le PV de la réunion du 26-01-2010 est lu et approuvé.

**2. Championnat de Belgique 2009-2010**

Match Senior Div. I 1065 Mechelen – La Louvière du 06/02/2010

La Commission Sportive prend connaissance du courrier du club de La Louvière ainsi que la feuille de match. Sur la feuille de match, un arbitre indique qu'il fera un rapport. A ce jour, la Commission Sportive n'est toujours pas en possession du rapport d'arbitre. Après vérification auprès de M. Wouter GEORGES, aucun rapport d'arbitre à ce sujet n'est parvenu à la Fédération.

De ce fait, la Commission Sportive demande au secrétaire de transmettre tous les documents concernant cette affaire à la CCA afin que cette dernière demande à l'arbitre de faire son rapport. La Commission Sportive demande également à la CCA qu'elle lui transmette son avis à ce sujet.

Une fois en possession de l'avis de la CCA, la Commission Sportive convoquera les clubs pour statuer sur l'affaire.

La Commission de Discipline qui se réunit en même temps que la Commission Sportive demande à cette dernière d'entendre les représentants du club de Charleroi – CHAT – et l'arbitre M. BERTIAUX A. sur le différent qui les oppose.

Sont présents pour Charleroi : MM HERMANS Y. et MINON A. ; est également présent M. BERTIAUX A..

La Commission Sportive prend connaissance du rapport d'arbitre ainsi que du courrier du club de Charleroi. Après avoir entendu les deux parties, la Commission Sportive décide de prononcer un non lieu à l'encontre du Club de Charleroi – CHAT – et demande au secrétaire de la Commission Sportive de communiquer tous les documents à la CCA afin qu'elle puisse entendre M. BERTIAUX A. suites aux propos qu'il a tenu envers M. HERMAN Y. du CHAT.

Match Senior Div. II 2049 Calypso - Mons du 01/02/2010

Le 07/12/2010 la Commission de Discipline a sanctionné M. WILLIAMS Billy de 1 match de suspension pour toute fonction pour le WE 15.

Lors du contrôle de la feuille de match 2049 SCC-CCM (journée 15), match joué le 01/02/2010, le nom de M. WILLIAMS Billy apparaît comme Entraîneur Adjoint.

La Commission Sportive prend connaissance des documents suivants :

- de la feuille de match - 2049 SCC-CCM du 01/02/2010 - sur laquelle elle a pu constater que M. Billy Williams – suspendu par la Commission de Discipline – était bien inscrit comme entraîneur adjoint ;
- du mail du 12/02/2010 du club de Calypso ;
- du mail du 19/02/2010 de M. Albert VANDERZYPEN – arbitre lors du match – qui confirme la présence de M. Billy Williams sur le banc des réserves.

---

**RÉDACTION**

**18/03/2010**

**TEL /Fax.: 064/66 56 84 - EMAIL : secr.wp.secr.p.ledent@skynet.be**



Après concertation, la Commission Sportive estime que la présence de M. Billy Williams sur le banc des réserves n'a aucune influence sur le score du match donc elle ne prononce pas le forfait à l'encontre du club du Calypso.

Toutefois, la Commission Sportive demande à la Commission de Discipline de convoquer à nouveau M. Billy Williams pour le fait qu'il n'a pas respecté la décision de suspension.

La commission Sportive entérine les forfaits suivants :

Match Senior Div. III Res 3158 Seraing – VZ Gent WP du 13/02/2010 ; le club de VZ Gent WP n'avait pas assez de joueur de pour jouer le match. Le Club de Seraing gagne le match avec le score de 10-0 et la Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'amende réglementaire pour forfait à l'encontre du club de VZ Gent WP.

Match Cadet B 7122 Seraing – Leuven du 06/02/2010; le club de Leuven est arrivé avec plus de 1/2 heure de retard sans justification. Le club de Seraing gagne le match avec le score de 10-0 et la Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'amende réglementaire pour forfait à l'encontre du club de Leuven.

Le secrétaire fait part à la Commission Sportive d'un différent entre les clubs de Gentse et Tournai sur le fait de modifier la date du match de Division I.

Comme les deux clubs ne parviennent pas à trouver un accord, la Commission Sportive décide que le match sera joué à la date programmée.

La Commission Sportive demande au secrétaire d'en informer les clubs.

Les clubs de Strombeek et Oostende demandent de pouvoir jouer leur match le samedi 03/04/2010 soit une semaine après la clôture du Championnat.

Vu que les deux clubs n'ont trouvé que cet accord, la Commission Sportive donne son approbation.

Détermination des organisateurs pour les tournois des meilleurs deuxièmes en Benjamins et Canetons.

Sont candidats pour les Benjamins :

La Louvière – Dimanche 28/02/2010 à partir de 17h00

Gentse – Dimanche 28/02/2010 à condition qu'ils participent.

Sont candidats pour les Canetons :

Tielt – Dimanche 21/02/2010 à partir de 14h00.

Antwerpen – Dimanche 21/02/2010 à condition qu'ils participent

Kindervreugd - Dimanche 21/02/2010 à condition qu'ils participent

La Commission Sportive décide :

Pour les Benjamins : La Louvière

Pour les Canetons : Tielt

### **3. Modifications des Règlements Sportifs**

La Commission Sportive apporte quelques nouvelles modifications aux Règlements Sportifs Water-Polo après celles apportées par MM. GEORGES et LIPPENS.

La Commission Sportive demande au secrétaire de les transmettre le plus rapidement possible à la Fédération.

## 4. Courrier

La Commission Sportive prend connaissance des différents rapports des matches de l'Equipe Nationale Jeune (91-92) qui évolue dans le Championnat de Division I.

La Commission Sportive constate que cette équipe fait de bons résultats dans le championnat actuel.

## 5. Divers

Le Comité Sportif VZF demande que lorsque les nouvelles feuilles de match seront éditées, que l'on rajoute à coté des noms des clubs, trois cases pour indiquer les « Temps-Mort ».

Le Comité Sportif VZF demande également que l'on rajoute une colonne à coté de la colonne des noms sur la feuille de match afin d'y indiquer la date de naissance du joueur.

La Commission Sportive marque son désaccord.

M. RASSCHAERT, au nom de M. Patrick VAN PETEGHEM, signale que le gardien de l'Equipe Nationale « 91-92 » issu du club de KZK à donné son forfait pour le restant du championnat.

Cela est dû au fait qu'il n'y a aucune activité future programmée et cela démotive fortement les joueurs.

La Commission Sportive demande à la Fédération quel son les objectif en 2011 pour l'Equipe Nationale « 91-92 ».

M. RASSCHAERT signale que les équipes « 91-92 » et « 93-94 » d'Angleterre viendront à leur frais effectuer un stage en Belgique mais la date n'est pas encore déterminée.

M. RASSCHAERT signale que l'Equipe Nationale « 91-92 » va recevoir de la Hollande une invitation pour participer au tournoi des 5 frontières.

M. RASSCHAERT informe la Commission Sportive qu'il ne pourra pas être présent à la prochaine réunion et qu'il viendra à la réunion du mois d'avril afin d'y remettre son mandat de Président et par la même occasion il informe la Commission Sportive qu'il cesse ses activités au sein du Comité Sportif VZF et de la Commission Sportive.

**Le rapporteur,  
Pierre LEDENT,  
Secrétaire**

**Prochaine réunion :**

**Mardi 23 Mars 2010 – 17.00 – Bureau fédéral Bruxelles**